

Association Canadienne des Sociétés Elizabeth Fry





Table des matières

Conseil d'administration de l'ACSEF, 2008–2009 2
Un mot sur l'ACSEF
Rapport de la présidente
Rapport de la directrice exécutive9
Exercice financier
Membres de l'ACSEE 2008_2009 17

Conseil d'administration de l'ACSEF, 2008-2009

Lucie Joncas Présidente Ailsa Watkinson Ancienne présidente

Région de l'Atlantique

Cathie Penny

Trésorière et représentante de l'Atlantique au conseil d'administration

Marianna Stack

Représentante de l'Atlantique au conseil d'administration

Nicole Farmer

Représentante du personnel de l'Atlantique

Région du Québec

Dominique Larochelle

Représentante du Québec au conseil d'administration

Jo-Anne Wemmers

Représentante du Québec au conseil d'administration

Ruth Gagnon

Représentante du personnel du Québec et intervenante régionale

Region de l'Ontario

Sue Dunlop

Secrétaire et représentante de l'Ontario au conseil d'administration

Barb Ryner

Représentante de l'Ontario au conseil d'administration

Leanne Kilby

Représentante du personnel de l'Ontario et intervenante régionale

Région des Prairies

Chickadee Richard

Représentante des Prairies au conseil d'administration

Yvonne Wesley

Représentante des Prairies au conseil d'administration

Caroleen Wright

Représentante du personnel des Prairies et intervenante régionale

Région du Pacifique

Mollie Both

Intervenante régionale et représentante du Pacifique au conseil d'administration

Jennifer Harrington

Vice-présidente et représentante du Pacifique au conseil d'administration

Louise Richards

Représentante du personnel du Pacifique et intervenante régionale





Un mot sur l'ACSEF

Énoncé de mission

L'ACSEF est une association de sociétés autonomes dont la mission est de venir en aide aux femmes confrontées au système de justice pénale ou qui sont susceptibles de faire l'objet d'accusations criminelles ou pénales. Ensemble, les Sociétés Élizabeth Fry déterminent les valeurs et les positions de l'Association et en font la promotion, cherchant à faire reconnaître le droit de ces femmes à un traitement juste et égalitaire dans les services et les programmes qui leurs sont destinés, en sensibilisant le public, par la recherche et en intervenant dans les débats portant sur les réformes administratives et législatives, tant au plan régional que national et international

Nos principes

Nos sociétés membres appuient les principes suivants :

- Bien que la force de notre fédération réside dans sa liberté à satisfaire aux besoins de nos communautés de manière originale et efficace, à titre d'Association, l'ACSEF élabore des politiques et des positions et représente des intérêts communs propres aux femmes.
- Les droits des femmes sont des droits humains et les femmes ont droit à l'égalité de fait, c'est-à-dire, le droit d'accéder également à des occasions et à des programmes dans le système de justice pénale, ainsi que le droit à la justice sans crainte de discrimination ou de préjudices fondés sur le sexe, la race, la capacité, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion et la liberté de conscience ou la condition sociale ou économique.
- Les femmes qui sont criminalisées ne devraient pas être incarcérées; toutes les mesures seront prises pour prévenir l'incarcération des femmes et pour faciliter dans les plus brefs délais l'intégration communautaire de celles qui sont condamnées à une peine d'emprisonnement.

Objectifs

- Sensibiliser davantage le public et promouvoir la non-incarcération des femmes.
- Réduire le nombre de femmes qui sont criminalisées et incarcérées au Canada.
- Accroître l'accès des femmes marginalisées, victimisées, criminalisées et incarcérées aux ressources communautaires de service social, de santé et d'éducation subventionnées par l'État.
- Accroître le niveau de coopération entre les sociétés Elizabeth Fry et d'autres organisations de femmes en vue de contrer la pauvreté, le racisme et les autres formes d'oppression.

Nos origines

Elizabeth Fry (Gurney) est née en Angleterre en 1780, dans une famille de Quakers. Son grand-père maternel, le théologien écossais Robert Barclay, a joué un rôle important dans la définition des croyances des Quakers.

Heureusement pour tous, les Quakers croyaient déjà en l'égalité des femmes 250 ans avant qu'elles n'obtiennent le droit de vote; autrement, les talents inhabituels d'Elizabeth Fry au chapitre de la réforme carcérale n'auraient jamais pu être mis à profit. Ses points de vue, sa persistance, son sens de l'organisation et sa volonté de rechercher chez tous et toutes une « lumière divine » ont mené à d'importantes réformes dans le traitement des femmes et des enfants de la prison de Newgate (Londres).

Elle favorisait ardemment le traitement humain des prisonniers, et nombreux sont ceux qui la considéraient comme une experte dans le domaine de la réforme carcérale.

Elle a surtout vécu en Angleterre, même si elle a visité l'Irlande et l'Europe continentale, mais les Amériques, la Russie et l'Australie ont aussi pu bénéficier de ses conseils. Elle est morte en 1845 à l'âge de 66 ans.

La première Société Elizabeth Fry a été créée à Vancouver en 1939. L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) vit le jour en 1969, pour être incorporée en un organisme bénévole sans but lucratif en 1978.

On compte aujourd'hui 25 sociétés membres à l'échelle du Canada.

Pour nous joindre

Web: www.elizabethfry.ca Courriel: caefs@web.ca

ACSEF 701-151, rue Slater Ottawa (Ontario) KIP 5H3 Téléphone : 613-238-2422 Télécopieur : 613-232-7130





Rapport de la présidente

C'est avec plaisir et beaucoup de fierté que nous soulignons cette année le 40e anniversaire de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) et l'ouverture, il y a 25 ans, d'un bureau national subventionné par le gouvernement fédéral. Au fil des ans, sous la direction de cinq directrices générales nationales et de quinze présidentes, nous avons doublé le nombre de nos membres.

En oeuvrant à la réalisation de l'égalité et de la justice, nous travaillons sans relâche à éliminer le besoin d'organisations telles que l'ACSEF. Il s'agit de notre objectif ultime mais cette année, tout en nous remémorant notre histoire, nous célébrons les étapes franchies vers la concrétisation de nos buts. Les faits marquants qui ont jalonné notre route comprennent notamment notre participation et notre leadership en ce qui touche les réformes clés des systèmes de justice pénale et correctionnelle pour les femmes :

- 1969 Rapport du Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle (Rapport Ouimet) – Exige la fermeture de la Prison des femmes (P4W) de Kingston et recommande aux autorités correctionnelles de décentraliser le nombre relativement faible de femmes incarcérées et d'offrir des options communautaires créatives en matière de programmation et de gestion de la population carcérale;
- 1970 Commission royale d'enquête sur la situation de la femme
 Réitère les demandes de fermeture de la Prison des femmes, identifie les obstacles systémiques propres aux femmes et recommande l'élaboration de programmes culturels spécifiques pour les femmes autochtones et francophones;
- 1974-1977 Rapport du comité consultatif national sur la femme délinquante (Rapport Clarke) – Identifie le besoin de mesures alternatives pour répondre aux besoins particuliers et assurer la gestion des femmes purgeant une peine de ressort fédéral; demande à nouveau la fermeture de la Prison des femmes;
- 1976 Abolition de la peine capitale au Canada;
- 1977 Sous-comité sur le régime d'institutions pénitentiaires au Canada (Rapport MacGuigan)
 Répète la demande de fermeture de la Prison des femmes en soulignant que cette prison
 « ne conviendrait même pas à des ours »;
- 1978-1979 Bon nombre d'organisations appuient la nécessité de fermer la Prison des femmes et d'aborder les inégalités que vivent les femmes incarcérées: Comité national de planification concernant la délinquante (Rapport Needham); Comité mixte chargé d'étudier les possibilités de logement des détenues sous responsabilité fédérale (Rapport Chinnery); Rapport périodique sur les programmes fédéraux de la femme délinquante; Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme;
- 1981-1984 Commission canadienne des droits de la personne Un groupe de femmes qui se nomment « Femmes pour la Justice » prépare et loge une plainte de discrimination

sexuelle contre le gouvernement fédéral; la CCDP reconnaît le bien-fondé de la plainte et nomme un conciliateur; la CCPD reconnaît éventuellement que le processus n'a pas remédié au traitement discriminatoire;

- 1982 La Constitution canadienne incorpore la Charte canadienne des droits et libertés;
 1985 Les dispositions sur l'égalité de la Charte (article 15) entrent en vigueur;
- 1988 Rapport de l'Association du Barreau canadien Justice Behind the Walls: A Report
 of the Canadian Bar Association Committee on Imprisonment and Release Demande un
 arbitrage indépendant des graves accusations portées à l'interne par le SCC contre des
 détenus et recommande l'adoption de nouvelles lignes directrices de procédure en matière
 d'isolement et d'autres secteurs pouvant facilement entraîner des violations des droits dans
 les pénitenciers;
- 1988 Comité permanent de la justice et du solliciteur général Des responsabilités à assumer (Rapport Daubney) Soulève des préoccupations concernant les femmes présentant un faible niveau de risque, qui sont malgré tout incarcérées à sécurité maximale à la Prison des femmes, loin de leur foyer, une situation qui pose des défis de réinsertion injustes et inéquitables;
- 1990 R. v. Daniels Le juge Marion Wedge de la Saskatchewan conclut que l'incarcération de Madame Daniels, une femme autochtone, à la Prison des femmes constituerait une peine cruelle et inhabituelle à cause de l'éloignement géographique de son foyer; il détermine que les femmes autochtones sont l'objet de discrimination, tel que démontré par les six suicides survenus à la Prison des femmes à cette époque;
- 1990 Le Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale publie son rapport La création de choix – Demande un engagement continu de la part de la communauté et des femmes purgeant une peine de ressort fédéral pour remplacer la Prison des femmes par cinq « établissements en milieu communautaire » et une loge de guérison autochtone;
- 1990 Ouverture de la Maison Isabel McNeill dans l'ancienne maison du sous-directeur du Pénitencier de Kingston adjacente à la Prison des femmes; de 1990 jusqu'à sa fermeture par le SCC en 2008, la Maison à sécurité minimale est demeurée le seul établissement à sécurité minimale pour les femmes purgeant une peine de ressort fédéral au Canada;
- 1992 La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC) remplace la Loi sur les pénitenciers Articule les responsabilités révisées du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et de l'Enquêteur correctionnel et incorpore les exigences de la Charte canadienne des droits et libertés, stipulant que le Service devrait utiliser les mesures les moins restrictives possibles dans le traitement des délinquantes et des délinquants;
- 1987-1992 R. c. Horii La Cour d'appel fédérale convient qu'il serait inéquitable de transférer Madame Horii d'un établissement fédéral à une prison provinciale sans son consentement; Madame Horii avait déjà plaidé que le transfèrement de femmes de tout le pays à la Prison des femmes était discriminatoire en contrevenant à leurs droits à l'égalité prévus à l'article 15 de la Charte;
- 1992 Nouvelle-Écosse Le Solicitor General's « Special Committee on Provincially Incarcerated Women » publie « Blueprint for Change », un rapport qui contient des recommandations pour les petits établissements communautaires pour femmes. Le rapport est mis en veilleuse avant le début de sa mise en oeuvre;
- 1992-1994 Des conditions d'incarcération de plus en plus oppressives, une programmation limitée et un roulement élevé du personnel culminent lors des événements d'avril 1994 à la Prison des femmes de Kingston;

- 1994-1995 Racism Behind Bars: The Treatment of Black and Other Racial Minority Prisoners in Ontario (Interim Report); Report of the Commission on Systemic Racism in the Ontario Criminal Justice System – Documente le traitement discriminatoire des détenus d'origine étrangère et racisés dans tout le système provincial de justice pénale;
- 1995-1996 Commission d'enquête sur certains événements survenus à la prison des femmes de Kingston (Rapport Arbour) – Madame la juge Arbour examine les événements survenus à la Prison des femmes, de même que les politiques générales du SCC; mise en accusation cinglante du SCC quant au traitement infligé aux détenues et quant à son manque de respect de la loi, sans parler de ses propres politiques et procédures;
- 1995-1997 Examen de la légitime défense par la juge Ratushny dans le cas de femmes accusées d'avoir utilisé une force létale en réponse à des actes de violence misogyne; une initiative de l'ACSEF avec l'appui d'organisations nationales de femmes suite à la décision Lavallée de la Cour suprême du Canada;
- 1997 R. c. Beaudry Les dernières femmes incarcérées à la Prison des femmes de Kingston contestent avec succès le plan du SCC de les transférer de la Prison des femmes vers une unité d'isolement à sécurité maximale du Pénitencier pour hommes de Kingston; parce que le SCC abandonne le plan, plutôt que de recevoir une décision judiciaire sur cette question, les unités d'isolement à sécurité maximale dans quatre autres établissements pour hommes demeurent ouvertes pendant environ huit ans; une de ces unités est toujours en opération;
- 2000 La Prison des femmes ferme ses portes, 66 après son ouverture et 62 ans après la première de nombreuses recommandations réclamant sa fermeture;
- 2001 La résistance des femmes : de la victimisation à la criminalisation L'ACSEF et l'Association canadienne des centres contre les agressions à caractère sexuel organisent conjointement la première conférence internationale examinant la place des femmes marginalisées, victimisées, criminalisées et institutionnalisées dans le monde suite aux attentats du 11 septembre 2001 à New York; des politiciennes, des fonctionnaires, des universitaires, des artistes, des femmes de la base, des militantes et des organisatrices communautaires sont au nombre des 650 déléguées participantes; le premier ministre Jean Chrétien répond à la Chambre des communes en défendant notre droit à nous réunir et à parler dans le Centre de conférences du gouvernement;
- 2001-2003 Une plainte déposée à la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) par l'ACSEF et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), et appuyée par plus de 25 organisations nationales et internationales, presse la CCDP de mener un examen systémique et d'émettre un rapport spécial concernant le traitement discriminatoire des femmes purgeant une peine de ressort fédéral aux mains du gouvernement canadien. La plainte est déposée au nom de toutes les femmes purgeant une peine dans un établissement fédéral, au motif que la manière dont sont traitées les femmes incarcérées est discriminatoire et contrevient à l'article 3(1) de la Loi canadienne sur les droits de la personne;
- 2004 Protégeons leurs droits: Examen systémique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral La Commission canadienne des droits de la personne publie un rapport spécial concernant la discrimination systémique et les violations des droits de la personne vécues par les femmes incarcérées au Canada; la CCDP demande au Service correctionnel du Canada d'agir immédiatement pour accommoder les besoins des femmes, plutôt que de continuer à les traiter comme les hommes en se basant sur des « stéréotypes et des perceptions »;

- 2006 Le Service correctionnel du Canada publie son rapport sur les progrès réalisés depuis 10 ans; la CCDP répond par une déclaration publique indiquant que : « La Commission souhaite qu'on apporte plus d'attention à la mise en oeuvre des recommandations, soit un arbitrage indépendant des décisions relatives à l'isolement et l'établissement d'un organisme indépendant de réparation externe »;
- 2006 Les services correctionnels pour femmes : sur la voie de l'avenir (Rapport Glube) –
 Le SCC demande à un comité d'experts d'examiner le Rapport sur les progrès réalisés depuis
 dix ans dans le domaine des services correctionnels pour femmes; son mandat est tellement
 limité que le Comité est incapable d'examiner tout ce qui devrait l'être; les recommandations
 sont par conséquent très circonscrites;
- 2007 Comité d'examen du SCC (Rapport Sampson) Chargé d'examiner les opérations du SCC à 35 000 pieds d'altitude, le comité a reçu des mémoires et émis 109 recommandations visant à transformer les services correctionnels; malheureusement, le comité semble avoir fait fi des dispositions de la Charte et les obligations relatives aux droits de la personne qui gouvernent également les opérations du SCC;
- 2008 Une mort évitable Examen de l'Enquêteur correctionnel sur les circonstances entourant le décès d'Ashley 5mith et son traitement aux mains du 5ervice correctionnel du Canada et de ses employés; et
- 2005-2009 L'ACSEF, individuellement et en coalition, présente des mémoires à divers Comités et Rapporteurs spéciaux des Nations Unies concernant le traitement discriminatoire des femmes, particulièrement les femmes racisées, pauvres, marginalisées, victimisées, criminalisées, institutionnalisées et celles vivant avec des problèmes invalidants de santé mentale et déficientes intellectuelle; faits particuliers à noter, les graves préoccupations du Comité des droits de l'homme des Nations Unies au sujet du traitement par le Canada des femmes incarcérées et la directive adressée au Canada de mettre entièrement en oeuvre les recommandations de la Commission canadienne des droits de la personne et de lui faire rapport dans un an; le Comité souligne également la nécessité d'éviter les contacts directs entre le personnel masculin et les détenues, de limiter le recours à l'isolement et d'établir immédiatement un organisme de réparation externe et un mécanisme d'arbitrage indépendants pour les femmes purgeant une peine de ressort fédéral. Même si la mise en oeuvre de ces recommandations est essentielle pour remédier au traitement discriminatoire actuel des femmes incarcérées, le Canada n'a pas encore réagi.

Au nom de tout notre réseau, nous remercions toutes les membres du conseil d'administration et l'ensemble de nos membres qui ne ménagent pas leurs efforts en vue de maintenir l'excellente réputation et la constante détermination de l'ACSEF à s'acquitter de son mandat en restant fidèle à ses objectifs de justice, d'humanité et d'égalité. Au nom du conseil d'administration, nous ne saurions trop remercier Kim Pate, notre infatigable directrice générale, pour son engagement et toute la besogne qu'elle abat pour l'ACSEF. Nous exprimons notre immense gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à bâtir et forger l'ACSEF pour les femmes et les jeunes femmes avec et pour lesquelles nous travaillons.

Lucie Joncas Présidente

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry





Rapport de la directrice générale

. . . comme j'aimerais savoir ce qu'il importe de faire et de laisser faire . . . Elizabeth Fry

Cette citation de notre fondatrice illustre bien la complexité des choix qui nous attendent. Tant nos membres que les deux employées de notre bureau national font face à une croissance exponentielle du travail à accomplir. En ce 40^e anniversaire de la décision prise par un sage groupe de femmes de créer une organisation nationale, et en ce 25^e anniversaire de

notre premier bureau national et des premières salariées de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, je me rappelle une autre citation célèbre de Margaret Mead : « Ne doutez jamais du fait qu'un petit nombre de gens réfléchis et engagés peuvent changer le monde, en vérité, c'est la seule chose qui l'ait jamais fait. »

Penchons-nous donc sur les plus récentes réalisations de notre petit mais valeureux groupe de femmes engagées... Au cours de la seule année passée, des membres du Parlement et du Sénat ainsi que des comités parlementaires et sénatoriaux nous ont invitées à 35 rencontres et/ou comparutions pour commenter des questions de réformes législatives et politiques. Nous avons également participé à 329 rencontres avec des politiques et des fonctionnaires.

Nous avons pris la parole lors de 97 événements sous forme de présentations publiques, d'allocutions et de conférences de presse. J'ai assisté à des rencontres régionales et accompagné nos représentantes régionales dans les établissements fédéraux, en plus d'avoir le privilège d'échanger avec les conseils d'administration, le personnel et/ou les militantes et la clientèle de 17 de nos 25 organisations membres.

Nous avons alimenté les médias à 72 occasions et rédigé 14 rapports, articles ou documents pour présentation ou publication, ainsi que 480 lettres. Cela n'inclut pas le volume significatif d'information, notamment les requêtes, que reçoit et traite quotidiennement l'ACSEF. Nous avons, entre autres, répondu à 41 040 courriels, 10 280 appels téléphoniques et 1 315 télécopies.

Et ces chiffres ne reflètent pas le travail additionnel accompli par nos organisations membres fabuleusement enthousiastes et créatives partout au Canada. Malgré des ressources restreintes, notre réseau de sociétés Elizabeth Fry exerce une influence significative et durable dans toutes les communautés et régions, de même que dans l'ensemble du pays. Cependant, à la lecture de nos rapports et à mesure que se poursuit notre travail, vous constaterez qu'il reste encore beaucoup à faire.

Vous trouverez dans le présent rapport une vue d'ensemble de notre travail de promotion des droits des femmes qui vivent l'expérience de la criminalisation ou de l'incarcération. Tout en continuant à apprendre et grandir par nos efforts collectifs et coopératifs, nous voulons également célébrer la force, la souplesse, la ténacité et les progrès de notre réseau.

Questions prioritaires et initiatives de réforme du droit

La population canadienne est intelligente, préoccupée et sensible. Les gens savent que l'insistance actuelle en faveur de peines minimales obligatoires plus longues et plus fréquentes ne se fonde sur aucune recherche ni sur aucune preuve digne de foi. Leur frustration augmente devant la dérive du gouvernement vers des sentences plus longues et plus punitives. Ils sont aussi extrêmement soucieux de la dévastation à long terme occasionnée par le démantèlement des programmes sociaux, de santé, d'éducation et de fiscalité. Il est très clair que bon nombre de Canadiennes et de Canadiens se posent des questions quant à l'empressement du gouvernement à accepter les prisons comme palliatif au manque de logements pour les sans-abri et de maisons d'hébergement pour les femmes et enfants qui fuient des situations de violence. La population n'est pas prête non plus à accepter les prisons comme succédané à des traitements dans la communauté pour les gens aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de mauvais traitements subis par les enfants en établissement.

Défense de droits en région

Nos équipes de représentantes dans chacune des régions constituent une richesse inestimable pour l'ACSEF. Porte-parole des femmes incarcérées, elles facilitent la création de liens entre elles, nos membres et d'autres soutiens et ressources communautaires. Je vous encourage à vous procurer et à lire leurs rapports pour en savoir plus sur les véritables enjeux que doivent affronter les femmes incarcérées et criminalisées.

Maison à sécurité minimale

Le 23 décembre 2008, les deux dernières femmes incarcérées à la Maison Isabel McNeill (MIM) pour femmes classées à sécurité minimale à Kingston ont été l'objet d'un transfèrement non sollicité vers l'Établissement de Grand Valley. Après sept années d'une campagne bien orchestrée, le Service correctionnel du Canada (SCC) a réussi à convaincre les tribunaux que les places de la MIM ne différaient pas vraiment de celles désignées comme telles dans les prisons régionales pour femmes et que le SCC ne pouvait de toute façon combler les dix places de la MIM.

Malheureusement, aucun juge n'a pris la peine de visiter ces établissements, une observation faite par une des nombreuses femmes dont la demande d'accès à la MIM a été refusée aux motifs que le SCC souhaitait fermer le seul établissement à sécurité minimale pour femmes au pays. Les tribunaux se sont également abstenus de reconnaître l'étendue du contrôle exercé par le SCC sur les transfèrements, les demandes et même la capacité des femmes à utiliser les systèmes de plaintes et de griefs pour remédier à leurs problèmes.

Régime du « Protocole de gestion »

Le SCC assujettit actuellement cinq femmes à ce qu'il appelle son « protocole de gestion » : quatre femmes autochtones et une Afro-Canadienne de la Nouvelle-Écosse. Notre critique de ce protocole est détaillée dans un document qui sera publié sous peu et qui est entièrement consacré à l'examen des problèmes créés par l'adoption par le SCC de cette désignation de sécurité super-maximale pour les femmes. Quatre de ces femmes sont présentement confinées en isolement dans différentes prisons régionales pour femmes au Canada. La cinquième en est à sa énième tentative d'échapper à ce protocole et est maintenue en d'unité d'isolement à sécurité maximale.

L'année dernière, le SCC a chargé un groupe restreint de représentants du SCC et du Syndicat des agents correctionnels du Canada (SACC) d'examiner le « protocole de gestion » et d'émettre des recommandations à son sujet. Au cours de l'année écoulée, un autre examen (et peut-être plus d'un) a été exécuté à la demande du SCC. Toutes les femmes assujetties au protocole ont signé des autorisations et demandé à ce que l'on nous fournisse les résultats de ces examens. On nous les refuse toujours, malgré plusieurs demandes d'accès. En conséquence, nous avons logé des plaintes auprès des Commissariats sur l'accès à l'information et à la protection de la vie privée.

Urgence d'une surveillance externe des Services correctionnels

En décembre 2008, le gouvernement a abandonné toutes accusations criminelles contre les membres du personnel qui ont regardé Ashley Smith mourir à l'Établissement Grand Valley (ÉGV). Même si ceux-ci ne sont pas disculpés pour autant, le fait que le processus judiciaire ait pris fin en raison de mesures et de directives adoptées par des cadres supérieurs en poste à l'ÉGV, à la région de l'Ontario, dans d'autres régions et à l'administration centrale n'a servi qu'à exacerber nos préoccupations sur l'absence persistante d'imputabilité correctionnelle.

La famille d'Ashley, l'Enquêteur correctionnel du Canada, des membres du Parlement et nombre d'autres personnes et organisations, y compris l'honorable Louise Arbour, ont réitéré l'exigence d'une mise en oeuvre pleine et entière des recommandations émises il y a treize ans par la Commission Arbour. Ces recommandations soulignent notamment :

- la nécessité de mettre en place des mécanismes externes et indépendants, complets et accessibles, de surveillance de l'appareil correctionnel et de réparation;
- la nécessité de modifier les politiques et procédures du système carcéral fédéral qui condamnent à une classification à sécurité maximale des femmes reconnues par les Services correctionnels comme posant un faible risque pour la sécurité publique;
- la nécessité de mettre un terme à la présence de gardiens masculins dans les établissements pour femmes, de même que la nécessité de politiques axées sur l'intérêt des détenues pour éradiquer l'exploitation, les agressions et le harcèlement sexuels, ainsi que d'autres abus et mauvais usages du pouvoir et de l'autorité; et
- un contrôle judiciaire du recours à l'isolement et des autres formes d'incarcération, de pratiques de mise en accusation et d'interférence correctionnelle dans l'intégrité des peines.

Réformes de la justice pénale

Nous sommes également très préoccupées par la politique répressive que privilégie le gouvernement, notamment parce qu'elle risque d'accroître le nombre de femmes qui seront entassées dans notre système carcéral. C'est pourquoi nous nous opposons à la prolifération des peines minimales obligatoires et des sentences plus longues, de même qu'aux réductions des programmes et services dans les établissements pour adultes et pour jeunes. Nous réitérons également nos préoccupations quant à l'imposition aux jeunes de peines pour adultes dans le cas d'erreurs de jeunesse. Nous avons pris des mesures pour sensibiliser à ces problèmes les membres du Parlement, le Sénat, les médias et le public en général. Nous leur avons rappelé que, paradoxalement, le Canada tente de copier des politiques de justice pénale en vigueur aux États-Unis depuis quelques décennies, alors même que l'administration américaine abandonne progressivement ces politiques.

Nous continuons à pleurer la perte d'Ashley Smith. Beaucoup trop de femmes languissent encore dans les mêmes conditions de confinement, dans des cellules d'isolement où leur traitement crée ou exacerbe des problèmes de santé mentale. Cette année et à l'avenir, nous allons continuer à revendiquer pour celles qui vivent avec des problèmes de santé mentale le droit d'être traitées à l'extérieur du système judiciaire le plus souvent possible. De plus, nous allons continuer à travailler pour extirper des systèmes judiciaire et correctionnel toutes celles qui sont déjà piégées dans ses filets de plus en plus larges, profonds et inextricables. Comme nous le rappelle souvent notre présidente, nous ne pouvons pas rester oisives et laisser se poursuivre la destruction des droits humains et constitutionnels de ces femmes.

Au cours de la dernière décennie, l'ACSEF a entrepris des démarches auprès des Nations Unies au sujet de la propension du gouvernement canadien à prendre de plus en plus de décisions législatives, politiques et financières qui contribuent à la marginalisation, la victimisation, la criminalisation et l'incarcération des femmes, des pauvres et des personnes racisées – un problème qui affecte particulièrement nos soeurs autochtones et celles qui vivent avec des problèmes invalidants de santé mentale. Nous avons également réitéré nos demandes à l'ONU pour qu'elle presse le Canada de mettre sur pied des mécanismes externes et indépendants, complets et accessibles, de surveillance de l'appareil correctionnel et de réparation.

Les instances qui examinent le dossier du Canada quant à son respect des droits de la personne, des droits des femmes, des droits des détenus, des droits civils et politiques et des droits des enfants, ont déjà dénoncé haut et fort les politiques et procédures ayant cours dans le système carcéral fédéral et les prisons pour jeunes. Celles-ci entraînent des dispositions excessives de classification, d'isolement et de sanction des femmes et des filles, de même qu'un traitement discriminatoire des femmes racisées et de celles vivant avec des incapacités.

Le Canada a longtemps joui d'une réputation enviable en matière de promotion et de protection des droits de la personne dans le monde entier. Nous allons continuer à encourager le public canadien à s'assurer que notre gouvernement oeuvre à regagner cette réputation, en commençant par un engagement renouvelé à respecter et soutenir les droits humains et constitutionnels de l'ensemble des femmes et des hommes, sans égard à leur sexe, leur race, leur capacité et leur orientation sexuelle et politique.

Activités d'éducation et programme proactif

Droits de la personne en Action (DPEA)

Récompenses

La remise de prix de Droits de la personne en Action a certainement été un des faits saillants de cette année. Le 23 octobre 2008, lors d'un événement co-parrainé par le Centre des droits de la personne de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, et le président de l'université, Allan Rock, nous avons rendu hommage aux femmes suivantes pour leurs incroyables contributions à la promotion des droits de la personne et de l'égalité des femmes criminalisées et incarcérées :

L'honorable Louise Arbour – Mère et grand-mère, récipiendaire de nombreux honneurs et prix, ancienne Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de la personne, ex-juge de la Cour suprême du Canada, ex-procureure en chef du Tribunal pénal international pour l'ancienne Yougoslavie et le Rwanda et ex-présidente de la Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston;

- Madame Gayle Horii Mère et grand-mère, membre fondatrice de l'organisme Strength in Sisterhood et mentor émérite, défenseure et alliée avec et au nom des jeunes, des femmes et des hommes criminalisés et incarcérés; conseillère auprès de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, de la West Coast Prison Justice Society, du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, de la Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston et de la Commission canadienne des droits de la personne;
- Madame Margaret MacGee Mère, ex-membre du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, du Conseil national des femmes du Canada et de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités; membre fondatrice de Parents-Secours, un programme pancanadien reconnu et soutenu officiellement par tous les paliers de gouvernement; et
- Madame Patricia Monture Mère, écrivaine primée, militante, universitaire, leader communautaire; doyenne associée et professeure titulaire au Département de sociologie de l'Université de la Saskatchewan; ex-membre du Conseil consultatif autochtone du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale; experte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne, de la Commission Arbour et de la Commission royale sur les peuples autochtones.

Publication

Une autre excellente raison de célébrer cette année est la publication et la distribution de *Droits de la personne en Action : La défense des droits des femmes purgeant une peine de pénitencier.* La rétroaction reçue à son sujet de la part des femmes incarcérées, de même que celle du personnel de l'ACSEF et des Services correctionnels, continue d'être extrêmement positive. Dans la foulée de ce succès, nous élaborons présentement d'autres ressources et formations similaires pour des personnes travaillant aux enjeux de droits de la personne dans six emplacements pilotes, situés dans cinq provinces et un territoire. Nous aurons donc d'autres nouvelles à vous communiquer à ce sujet l'année prochaine.



Autres activités de sensibilisation

Affiche

Grâce à l'initiative d'Yvonne Wesley et au dynamisme de notre conseil d'administration, nous avons lancé notre toute dernière affiche lors de la Semaine nationale Elizabeth Fry (du 4 au 10 mai 2009). Nos membres ont distribué ces affiches dans les écoles secondaires de tout le pays, avec un feuillet d'information résumant les coûts humains, sociaux et financiers de la course actuelle à l'incarcération. Nous avons déjà reçu d'excellents commentaires et les jeunes

s'intéressent particulièrement à notre travail.

Feuillets d'information

En plus de la mise à jour annuelle de nos feuillets d'information à l'occasion de la Semaine Elizabeth Fry, nous avons rédigé une nouvelle fiche intitulée « Décès en établissement ». En plus de souligner les problèmes soulevés par le décès inopportun et évitable d'Ashley Smith, ce feuillet décrit les effets dévastateurs des prisons sur l'âme humaine.



En guise de conclusion

En poursuivant ma route – je travaille à l'ACSEF depuis dix-huit ans – je demeure frappée par l'incroyable chance que j'ai eue de pouvoir sans cesse relever de nouveaux défis, coude à coude avec certaines des femmes les plus extraordinaires que j'aie eu le privilège de rencontrer. Les femmes marginalisées, victimisées, criminalisées et institutionnalisées avec et au nom de qui nous travaillons continuent de me stimuler et de m'inspirer. Les qualités et les réalisations de toutes nos membres nourrissent toujours mon intérêt et mon enthousiasme pour ce travail, et je suis émerveillée par le dynamisme et la créativité de notre personnel et de nos militantes de tout le pays.

J'apprécie tout particulièrement les femmes merveilleuses qui, partout au Canada, consacrent une expertise, une énergie et un temps incroyables au service de notre organisation en siégeant au conseil d'administration de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. Vous êtes le moteur et l'imagination de l'ACSEF et vous nous portez vers l'avenir. Merci pour la clarté de votre vision, votre enthousiasme inépuisable et votre soutien inconditionnel. Quel privilège pour moi de travailler avec et pour vous toutes!

Vous êtes de vibrants exemples de l'énergie incarnée dans la citation de Lilla Watson que j'ai apprise quand je me suite jointe à l'ACSEF en janvier 1992. Une extraordinaire femme aborigène de l'Australie, Lilla nous a rappelé l'importance de l'esprit de symbiose qu'exige notre travail lorsqu'elle a dit un jour :

Si vous êtes ici pour m'aider,
vous perdez votre temps.
Mais si vous êtes ici parce que
votre émancipation est liée à la mienne,
alors travaillons ensemble.

Kim Pate

Directrice générale

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry





Exercice financier:

Du 1er avril 2008 au 31 mars 2009

J'ai le plaisir d'annoncer aux membres de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) que notre situation financière demeure positive et stable. En planifiant sagement pour l'avenir, nous avons réussi à maintenir notre sécurité financière.

Encore une fois, en ces temps de contraintes économiques sociales et personnelles, nous sommes fières d'avoir pu assurer, par l'entremise de notre bureau national, une excellente représentation des membres de l'ACSEF. Nous sommes heureuses que des contraintes budgétaires n'aient pas entravé les efforts que nous déployons au nom des femmes victimisées, marginalisées, criminalisées et incarcérées avec et pour lesquelles nous existons. De fait, en plus des fonds additionnels que nous avons obtenus pour dispenser notre initiative Droits de la personne en Action dans six provinces et territoires cette année, notre directrice générale a encore une fois contribué à récolter des sommes importantes pour notre organisation sous forme d'honoraires et de revenus de contrats.

Pendant tout cet exercice, nous nous sommes entièrement acquittées de nos engagements financiers et l'ACSEF a fonctionné selon les directives de son conseil d'administration. Un état détaillé de nos dépenses accompagne nos états financiers vérifiés; un énoncé sommaire des opérations financières suit.

Au nom de tout le réseau, nous remercions toutes les membres du conseil d'administration et l'ensemble de nos membres qui ne ménagent pas leurs efforts pour maintenir la stabilité financière de l'ACSEF. Nous sommes confiantes de pouvoir continuer à remplir le mandat de l'ACSEF de manière fiscalement responsable.

Cathie Penny

athie Penny

Trésorière

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

État récapitulatif des opérations

Pour l'année se terminant le 31 mars 2009

	2009	2008
Revenus		
Sécurité publique et Protection civile	\$ 451,807	\$ 451,807
Droits de la personne en Action	80,995	145,840
Dons et honoraires	52,468	19,296
Intérêts et divers	6,173	7,687
Cotisations et droits d'adhésion	6,443	4,915
Remboursements de dépenses	10,683	3,932
	608,569	633,477
Dépenses		
Dépenses conseil d'administration et membres	236,012	242,140
Salaires et dépenses employées et bénévoles	138,301	129,475
Voyages du personnel	14,626	15,852
Équipement and fournitures de bureau	29,682	36,832
Honoraires	1,845	1,686
Reproduction	4,502	4,445
Loyer	24,978	24,814
Assurances	3,165	3,210
Traduction	4,538	5,130
Liens avec le gouvernement et les ONG	282	0
Dépenses remboursables	10,603	3,045
Droits de la personne en Action	80,995	145,737
	549,529	612,366
Excédent des revenus sur les dépenses		
(dépenses sur les revenus)	\$ 59,040_	\$ 21,111





Membres de l'ACSEF, 2008–2009

Région de l'Atlantique

SEF du Cap Breton

106, rue Townsend Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 5E1 Téléphone : 902-539-6165 Télécopieur : 902-539-1683

SEF de la Partie continentale de la Nouvelle-Écosse

1, rue Tulip

Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 2S3

Téléphone : 902-454-5041 Télécopieur : 902-455-5913

Site Web: http://www.efrynovascotia.com/

SEF du Nouveau-Brunswick

154, rue Queen

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1K8

Téléphone : 506-855-7781 Télécopieur : 506-855-1739

SEF de Terre-Neuve-et-Labrador

14, chemin Torbay

St. John's (Terre-Neuve) A1A 2G4 Téléphone : 709-579-5789

SEF de Saint John

C.P. 23012

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2J 4M1

Téléphone : 506-635-8851 Télécopieur : 506-635-8851 Site Web : http://www.efrysj.com

Région du Québec

SEF du Québec

5105, chemin de la Côte St. Antoine Montréal (Québec) H4A 1N8

Téléphone : 514)-489-2116 Télécopieur : 514-489-2598

Site Web: http://www.elizabethfry.gc.ca/

Région de l'Ontario

SEF de la municipalité régionale de Waterloo

58, rue Queen sud Kitchener (Ontario) N2G 1V6 Téléphone : 519-579-6732 Télécopieur : 519-579-6367

SEF de Hamilton

85, avenue Holton sud Hamilton (Ontario) L8M 2L4 Téléphone : 905-527-3097 Télécopieur : 905-527-4278

Site Web: http://www.efryhamilton.org/

SEF du Nord-Ouest de l'Ontario

226, rue Miles est

Thunder Bay (Ontario) P7C 1J6 Téléphone : 807-345-7323 Télécopieur : 807-345-5141

SEF d'Ottawa

311-211, avenue Bronson Ottawa (Ontario) K1R 6H5

Téléphone : 613-237-7427, ou 1-800-611-4755

Télécopieur : 613-237-8312 Site Web : http://www.efryottawa.com

SEF de Peel Halton

24, rue Queen est, pièce LL-01 Brampton (Ontario) L6V 1A3 Téléphone : 905-459-1315 Télécopieur : 905-459-1322

SEF de Peterborough

223C, rue Aylmer nord Peterborough (Ontario) K9J 3K3 Téléphone : 705-749-6809 Télécopieur : 705-749-6818

SEF du comté de Simcoe

102, avenue Maple Barrie (Ontario) L4N 1S4 Téléphone : 705-725-0613 Télécopieur : 705-725-0636

Site Web: http://www.elizabethfrysociety.com

SEF de Sudbury

204, rue Elm ouest Sudbury (Ontario) P3C 1V3

Téléphone : 705-673-1364, poste 210

Télécopieur: 705-673-2159

SEF de Toronto

215, rue Wellesley est Toronto (Ontario) M4X 1G1 Téléphone : 416- 924-3708 Télécopieur : 416-924-3367

Site Web: http://www.efrytoronto.org/

Région des Prairies

SEF du Manitoba

544, avenue Selkirk

Winnipeg (Manitoba) R2W 2M9

Téléphone: 204-589-7335, ou 1-800-582-5655

Télécopieur: 204-589-7338

Site Web: http://www.efsmanitoba.org

SEF de Calgary

600-1509, rue Centre S.-O. Calgary (Alberta) T2G 2E6 Téléphone : 403-294-0737 Télécopieur : 403-262-0285

Site Web: http://www.elizabethfry.ab.ca/

SEF d'Edmonton

10523-100e avenue

Edmonton (Alberta) T5J 0A8 Téléphone : 866-421-1175 Télécopieur : 780-425-8989

Site Web: http://www.elizabethfry.ab.ca/

SEF de la Saskatchewan

165, 3e avenue sud

Saskatoon (Saskatchewan) S7K 1L8

Téléphone : 306-934-4606 Télécopieur : 306-652-2933

Site Web: http://www.elizabethfrysask.org/

Télécopieur : 306-652-2933

Site Web: http://www.elizabethfrysask.org/

Région du Pacifique

SEF du centre de l'Okanagan

104-347, avenue Leon

Kelowna (Colombie-Britannique) V1Y 8C7

Téléphone : 250-763-4613 Télécopieur : 250-763-4272

SEF de Grand Vancouver

103-237, rue East Columbia

New Westminster (Colombie-Britannique) V3L 3W4 Téléphone : 604-520-1166, ou 1-888-879-9593

Télécopieur: 604-520-1169

Site Web: http://www.elizabethfry.com/

SEF du Yukon

C.P. 31325

Whitehorse (Yukon) Y1A 5S7

SEF de Kamloops et district

827, rue Seymour

Kamloops (Colombie-Britannique) V2C 2H6

Téléphone : 250-374-2119 Télécopieur : 250-374-5768 Site Web : http://www.efrysoc.com/

SEF de Prince George et district

1575. 5e avenue

Prince George (Colombie-Britannique)

V2L 3L9

Téléphone : 250-563-1113 Télécopieur : 250-563-8765 Site Web : http://www.pgefry.bc.ca/

SEF de South Cariboo

C.P. 603 (601, rue Bancroft)

Ashcroft (Colombie-Britannique) VOK 1A0

Téléphone : 250-453-9656 Télécopieur : 250-453-2034